

Image not found or type unknown



Prêt immobilier - assurance

Par **patrickhal**, le **05/07/2009** à **07:41**

Bonjour, je crois savoir que lorsqu'un prêt immobilier arrive à son terme et que l'on a contracté une assurance décès, qui donc n'a pas été utilisée, on peut réclamer le capital décès.... si oui, pouvez vous m'indiquer les démarches à entreprendre? Merci

Par **chaber**, le **05/07/2009** à **08:42**

Bonjour, les assurances décès-invalidité liées aux prêts sont des assurances temporaires à fonds perdus. Ne confondez pas avec l'assurance Vie qui paie un capital au terme du contrat.